

PRESTATION ET DELEGATION DE SERVICE: POURQUOI, COMMENT?

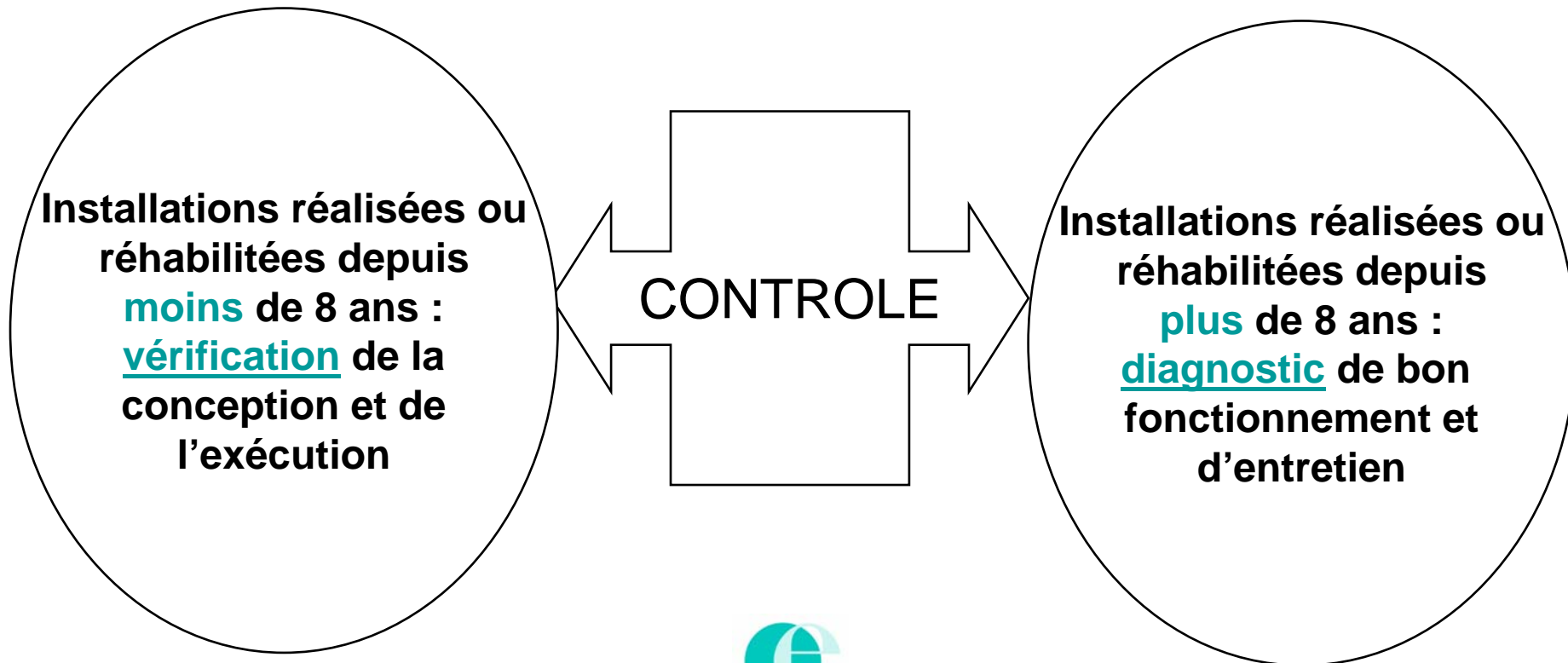
Bruno TISSERAND

Membre de la commission scientifique
et technique de la FP2E

4^e ASSISES NATIONALES DE L'ANC – 24 OCTOBRE 2007

Rappel de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, 30/12/2006)

- Une mission obligatoire (article L.54-8):
 - > les communes (ou les EPCI) délimitent, après enquête publique, « les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'**assurer le contrôle** de ces installations (...) »



Rappel de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, 30/12/2006)

- Des missions optionnelles (article L.54-6):
 - > les communes (ou les EPCI) délimitent, après enquête publique, « les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer (...) si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. »
 - > Des domaines de compétences élargis pour aider le particulier dans le prolongement normal du SPANC
 - > Un choix libre entre le SPANC et le secteur privé pour le particulier
 - > Des services soumis aux lois de la libre concurrence

Modes de gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif

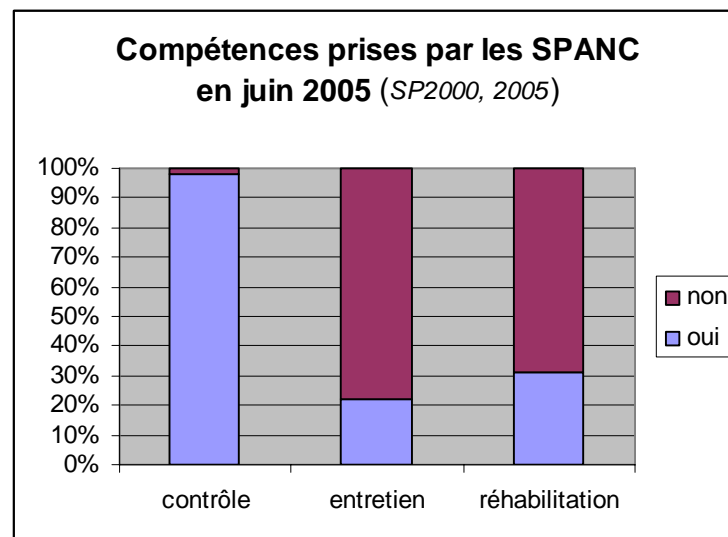
- Liberté de choix de l'organe délibérant de la collectivité compétente

- Gestion directe
 - > Régie communale ou intercommunale
 - > Contrat de **prestation de services**
 - > Code des Marchés Publics

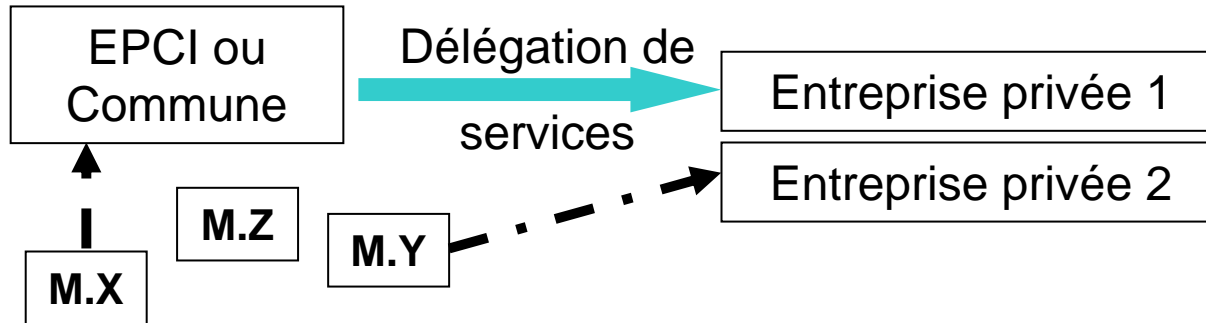
- Gestion déléguée
 - > Contrats de **délégation**
 - > CGCT
 - > Possibilité de déléguer à la fois la mission obligatoire ET la (les) mission(s) optionnelle(s)
 - > **En 2005: seuls 9% des SPANC**

Les SPANC: quelques chiffres

- En 2005, **33%** communes avaient un SPANC (*moyenne sur 30 départements; SP2000, 2005*)
- **82% SPANC sont limités au contrôle** (*SP2000, 2005*)
- Vers une prise croissante des compétences optionnelles
 - > Entretien: souvent limité à la vidange des fosses en prétraitement.... Quid de **l'entretien des ouvrages de traitement?**
 - > Réalisation/Réhabilitation : **80%** des installations contrôlées sont **non-conformes** → **un besoin grandissant**
 - > Traitement des matières de vidange: la nécessité de **structures de proximité...**



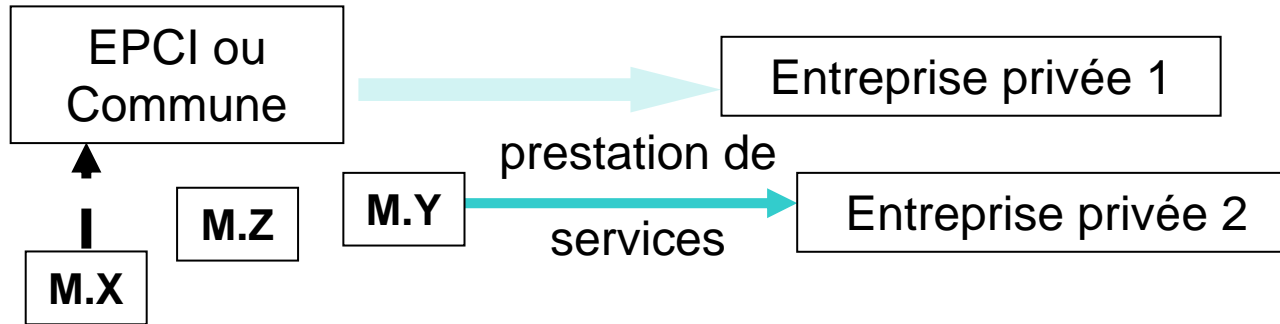
Quels types de contrats pour les missions optionnelles? 1/ délégation par le SPANC



- Un contrat avec l'entreprise privée choisie sur marché public
- Des **contrats bipartites particulier/collectivité**
- Quelles durées de contrat?
 - > Durée de vie dispositif ~ 15-20 ans
- Quels modes de recouvrement des frais d'entretien?
 - > forfaitaire? annuel?
- Quels modes de recouvrement des frais de réalisation/réhabilitation?
 - > unité ANC = propriété privée
 - > Financement initial du particulier?

Quels types de contrats pour les missions optionnelles?

2/ Prestations de services auprès des particuliers



- Des **contrats bipartites particulier/entreprise privée**
- Quelles durées de contrat?
 - > Durée de vie dispositif ~ 15-20 ans
- Quels modes de recouvrement des frais d'entretien?
 - > forfaitaire? annuel? Lissage des coûts?
- Quels modes de recouvrement des frais de réalisation/réhabilitation?
 - > unité ANC = propriété privée
 - > Financement initial du particulier?
 - > Préfinancement par l'entreprise: niveau de risque?

Conclusion

- **Les engagements des entreprises vers un service complet**
 - Optimisation du coût des services
 - Vérité des coûts
 - Professionnalisme
 - > Les prestations sont formalisées et portées à la connaissance des clients
 - > Aide au choix des solutions techniques adaptées à chaque situation
 - > Proposer un service complet équivalent à un service d'assainissement collectif
 - Garantie de résultat
 - > Continuité du service
 - > Performance environnementale